

trigone

EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 23 03 23 Séance du Mardi 21 Mars 2023

RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 16
Procuration : 0
Absent : 3

Date de la convocation

Le 13 mars 2023

Date d'affichage

Le Mardi 21 Mars 2023 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC, M. Patrice SUAREZ, M. Jean-Pierre SALERS, M. Gérard LILLE, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jacques MORLAN, M. Jean FALCO, M. Thierry REVEIL, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENLIS, M. Didier DUPRONT, M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Jean-Claude BOURGUIGNON représenté par M. Anthony CHAULET

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Françoise CARRIE, Mme Céline SALLES

Monsieur le Président expose qu'un contrat à durée déterminée avait été conclu pour faire face à une vacance d'emploi pour le poste de responsable gestion budgétaire et financière. Ce contrat arrivant à échéance au 1^{er} avril 2023 ; la collectivité a publié une vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion du Gers et un appel à candidatures a été lancé permettant une large publicité auprès de cette instance et du CNFPT pour le poste de Responsable gestion budgétaire et financière.

En l'absence de candidat fonctionnaire disposant d'expérience dans les domaines de compétences de la collectivité, Monsieur le Président sollicite l'assemblée pour l'autoriser à conclure un contrat avec un agent non titulaire, à temps non complet, au grade d'Attaché Territorial, selon L.332-8 du code général de la fonction publique pour une durée de 3 ans.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

- D'autoriser le Président à signer un contrat à temps non complet 70% sur un poste de responsable gestion budgétaire et financière pour une durée déterminée de 3 ans, sous réserve que le recrutement de fonctionnaires n'ait pu aboutir ;
- Que l'agent percevra une rémunération calculée par référence à l'échelon 8 du grade d'Attaché Territorial (IB 693 IM 575) et bénéficiera du régime indemnitaire lié au grade et à la fonction mais que cette rémunération pourra évoluer en application de l'article 1-2 du décret n°88-145 ;
- D'autoriser le Président à signer le contrat de travail ainsi que toutes les pièces et avenants y afférents

Le Président
Francis DUPOUEY